



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 septembre 2012
Français
Original : anglais

Lettre datée du 17 septembre 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé

En ma qualité de Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé, j'ai l'honneur de présenter un rapport sur les activités menées par le Groupe depuis la remise de son précédent rapport, le 30 septembre 2011.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et du rapport ci-joint comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Peter **Wittig**



Rapport annuel sur les activités du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé, créé en application de la résolution 1612 (2005)

(1^{er} juillet 2011-30 juin 2012)

I. Introduction

1. Le 26 juillet 2005, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1612 (2005) sur les enfants et les conflits armés.

2. Au paragraphe 8 de la résolution, le Conseil a décidé de créer un groupe de travail du Conseil de sécurité qui sera chargé d'examiner les rapports du mécanisme visé au paragraphe 3 de la résolution, les progrès accomplis dans l'élaboration et l'exécution des plans d'action visés au paragraphe 7 de la résolution, et toutes autres informations qui lui seront communiquées. Il a décidé en outre de charger le groupe de travail :

a) De lui recommander des mesures susceptibles de favoriser la protection des enfants touchés par des conflits armés, et notamment de faire des recommandations touchant le mandat d'une opération de maintien de la paix ou intéressant les parties à un conflit;

b) De demander, le cas échéant, à d'autres organismes des Nations Unies de prendre, chacun selon son mandat, des mesures propres à faciliter l'application de la résolution.

3. En application de la résolution 1612 (2005), le Président du Groupe de travail a fait rapport au Conseil sur les faits nouveaux ayant trait au Groupe de travail pour les périodes allant du 26 juillet 2005 au 30 juin 2006 (S/2006/497), du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 (S/2007/428), du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (S/2008/455), du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (S/2009/378), du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (S/2010/410), et du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (S/2011/610). Au cours de la période considérée, le Groupe de travail a tenu deux réunions officielles, le 30 septembre 2011 et le 31 mai 2012. Durant la même période, il a tenu 14 consultations ainsi que plusieurs consultations informelles à la Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies et diverses réunions bilatérales.

II. Questions de fond abordées

Trente-deuxième réunion

4. À sa trente-deuxième réunion officielle, le 30 septembre 2011, le Groupe de travail a adopté des conclusions sur le rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants touchés par le conflit armé en Iraq (S/2011/366). Celles-ci ont été publiées le 3 octobre 2011 comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/AC.51/2011/6. Le Président du Groupe de travail s'est ensuite acquitté des tâches qui lui étaient attribuées dans le cadre des conclusions, en appelant notamment

l'attention du Conseil de sécurité sur la nécessité de donner suite aux recommandations qui lui étaient adressées.

5. Cette réunion a également été l'occasion pour le Groupe de réexaminer le rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants touchés par le conflit armé au Soudan daté du 5 juillet 2011 (S/2011/413) et d'être mis au fait de la situation au Soudan et au Soudan du Sud. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé a présenté le rapport et en a rappelé les principales conclusions :

a) La période considérée a été marquée par des progrès dans la façon dont les autorités nationales font face aux violations et aux sévices dont sont victimes les enfants, en renforçant les cadres législatifs prévus à cet effet et en adoptant d'autres mesures concrètes visant à protéger les enfants. Des progrès ont également été enregistrés en ce qui concerne le dialogue et la signature de plans d'action avec les parties au conflit ainsi que la libération d'enfants;

b) De vives préoccupations ont été exprimées au sujet des violations et sévices que toutes les parties au conflit au Soudan et au Soudan du Sud ne cessent d'infliger aux enfants, notamment au sujet de leur recrutement et de leur utilisation par des groupes armés, des assassinats et des mutilations d'enfants, des violences sexuelles, des enlèvements, des attaques contre des écoles et des hôpitaux et du déni d'accès aux organismes d'aide humanitaire;

c) Priorité a été donnée à la lutte contre l'impunité dont jouissent les auteurs de violations et de sévices de toute nature et le rapport a esquissé à grands traits la façon dont les acteurs nationaux et internationaux s'emploient à lutter contre ces violations.

6. Pendant la réunion, le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies a présenté la position de son gouvernement. Le Représentant permanent du Soudan du Sud, qui ne pouvait pas prendre part au débat qui a suivi, a fait parvenir une déclaration écrite concernant le rapport du Secrétaire général (S/2011/413). Le Groupe de travail a ensuite procédé à un échange de vues et, à l'issue du débat, les experts ont été chargés de négocier un projet de conclusions du Groupe pour donner une suite concrète au rapport. Les membres du Groupe de travail ont insisté sur la nécessité d'établir des rapports et des conclusions distincts pour le Soudan et le Soudan du Sud, ce dernier pays étant devenu indépendant en juillet 2011.

7. Les principaux éléments des interventions du Représentant permanent du Soudan et du Représentant permanent du Soudan du Sud ainsi que de l'échange de vues entre les membres du Groupe apparaîtront dans le résumé figurant dans les conclusions.

8. La Représentante spéciale du Secrétaire général a ensuite fait le point des progrès accomplis par le Parti communiste unifié du Népal (maoïste) (PCUN-M) dans l'application du plan d'action pour la démobilisation des membres de l'armée maoïste exclus de l'armée (mineurs) et a décrit, dans leurs grandes lignes, les mesures que le PCUN-M doit prendre pour être radié des listes figurant dans le rapport annuel du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé.

9. La Directrice générale adjointe du Bureau des programmes d'urgence du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a ensuite présenté la note horizontale du Secrétaire général pour mai et juin 2011.

Trente-troisième réunion

10. À sa trente-troisième réunion officielle, le 31 mai 2012, le Groupe de travail a examiné le rapport du Secrétaire général sur les enfants et le conflit armé en Colombie, daté du 21 mars 2012 (S/2012/171). La Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé a présenté le rapport et en a rappelé les principales conclusions :

a) Le Gouvernement colombien parvient de mieux en mieux à prévenir et à combattre le recrutement et l'utilisation d'enfants, notamment grâce à un rapport-cadre (CONPES 3673) élaboré par le Conseil national de la politique économique et sociale;

b) Les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée du peuple (FARC) et l'Armée de libération nationale (ELN) – continuent de commettre des violations et des sévices à l'encontre d'enfants;

c) L'impunité dont jouissent les auteurs de violations et de sévices commis à l'encontre d'enfants en temps de conflit armé continue de susciter la plus vive inquiétude, et il faut poursuivre les efforts déployés pour que ces actes fassent l'objet d'enquêtes et de poursuites qui doivent être rapides, rigoureuses et systématiques.

11. Pendant la réunion, le Représentant permanent adjoint de la Colombie a présenté la position de son gouvernement. Le Groupe de travail a ensuite procédé à un échange de vues et, à l'issue du débat, les experts ont été chargés de négocier un projet de conclusions du Groupe pour donner une suite concrète au rapport du Secrétaire général.

12. Les principaux éléments de l'intervention du Représentant permanent adjoint de la Colombie et de l'échange de vues entre les membres du Groupe apparaîtront dans les conclusions.

13. Cette réunion a également été l'occasion pour le Groupe d'examiner le rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants touchés par le conflit armé à Sri Lanka daté du 21 décembre 2011 (S/2011/793). La Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé a présenté le rapport et en a rappelé les principales conclusions :

a) Depuis la fin du conflit armé à Sri Lanka en mai 2009, aucun nouveau cas de recrutement et d'utilisation d'enfants ni de meurtre ou de mutilation lié au conflit n'a été signalé à l'Équipe spéciale de surveillance et d'information;

b) Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne le retrait des enfants associés au Tamil Makkal Viduthalai Pulikal (TMVP) et aux Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) et leur réinsertion dans la société, et la recherche des enfants qui ont été séparés de leurs parents durant la dernière phase du conflit. Le Gouvernement élabore notamment un plan de recherche dans les hôpitaux, les foyers pour enfants et les postes de police dans tout le pays;

c) Cependant, des mesures supplémentaires s'imposent. La nécessité d'amener les factions restantes du TMVP qui recrutent et utilisent des enfants à rendre compte de leurs actes reste un problème préoccupant.

14. Le Représentant permanent adjoint de Sri Lanka a présenté la position de son gouvernement. Le Groupe de travail a ensuite procédé à un échange de vues et, à l'issue du débat, les experts ont été chargés de négocier un projet de conclusions du Groupe pour donner une suite concrète au rapport du Secrétaire général.

15. Les principaux éléments de l'intervention du Représentant permanent adjoint de Sri Lanka et de l'échange de vues entre les membres du Groupe apparaîtront dans les conclusions.

16. La Directrice générale adjointe du Bureau des programmes d'urgence de l'UNICEF a ensuite présenté la note horizontale du Secrétaire général pour janvier et février 2012.

17. La Représentante spéciale du Secrétaire général a ensuite informé le Groupe de travail de la situation des enfants au Mali, en République arabe syrienne et en Libye.

18. Pendant la période considérée, elle a également informé les membres du Groupe, lors des consultations tenues par celui-ci, de la situation des enfants en République arabe syrienne¹ et de la mission qu'elle avait effectuée au Soudan du Sud en mars 2012².

19. Le Secrétariat a mis à la disposition du Groupe de travail une cybersalle qui permet aux membres d'avoir accès à la mémoire institutionnelle du Groupe avec un identifiant et un mot de passe.

20. Lors de l'examen du présent rapport annuel, certains membres ont exprimé le souhait de simplifier la présentation des rapports. Pour ce faire, le Groupe de travail a décidé, à l'issue d'un échange de vues, de débattre de la question de la présentation de son rapport annuel avant l'établissement de son prochain rapport.

¹ Consultations du 15 février 2012.

² Consultations du 30 mars 2012.